

**2018**

# **LOGEMENTS TRANSITOIRES DU LUNÉVILLOIS**

**Rémi BERNARD**  
*Directeur*

**Estelle KREISCHER**  
*Chef de service*

**6 rue sainte Anne  
54300 Lunéville**

**Tél. : 03 83 77 50 04  
Fax : 03 83 77 79 26**

**Courriel :  
luneville@asso-ars.org**



## MISSION

- Proposer à des populations en grande difficulté, des logements décents et meublés.
- Apporter par cette formule «meublé» une réponse la plus immédiate possible, se rapprochant d'une situation locative traditionnelle.
- Accompagnement social individualisé.

## FINANCEMENT

ÉTAT Politique en faveur de l'inclusion sociale : accompagnement social  
ÉTAT Allocation Logement Temporaire  
Participation des usagers

## CAPACITÉ

5 logements meublés dont :  
5 logements sur Lunéville

## ÉQUIPE

3 travailleurs sociaux                      2,69 ETP

*(Action mutualisée avec le CHRS)*

# ACTIVITÉS 2018



## Public

### 10 ménages logés sur l'année dont :

- 1 couple sans enfant
- 7 adultes seuls
- 2 isolés avec enfants

### 15 personnes représentant :

- 11 adultes
- 4 enfants



## Flux

- 5 personnes admises
- 10 personnes sorties



## Orientations des ménages à l'issue de la prise en charge

|                          |           |
|--------------------------|-----------|
| Logement autonome .....  | 2 ménages |
| CHRS.....                | 1 ménage  |
| Accueil en famille ..... | 1 ménage  |
| Autre.....               | 1 ménage  |

Durée moyenne de séjour : 10 mois

**5 ménages présents au 31 décembre 2018,  
soit 5 personnes**

# SOMMAIRE

|          |   |           |
|----------|---|-----------|
| <b>1</b> | <b>PRESENTATION ET EVOLUTION EN 2018.....</b>                             | <b>2</b>  |
| 1.1      | Cadre et objectifs de la mission .....                                    | 2         |
| 1.2      | Le public ciblé .....   | 3         |
| 1.3      | Les modalités d'admission et d'accompagnement .....                       | 3         |
| 1.4      | L'accompagnement .....  | 3         |
| 1.5      | Le logement transitoire et le partenariat.....                            | 4         |
| <b>2</b> | <b>DESCRIPTIF DES MENAGES ACCUEILLIS .....</b>                            | <b>6</b>  |
| 2.1      | Typologie des ménages .....   | 6         |
| 2.2      | Motif de la demande .....   | 6         |
| 2.3      | Origine de la demande .....   | 7         |
| 2.4      | Durée de séjour .....   | 7         |
| 2.5      | Réponses apportées .....  | 8         |
| <b>3</b> | <b>PERSPECTIVES ET AXES DE TRAVAIL POUR 2019 .....</b>                    | <b>8</b>  |
| 3.1      | Partenariat et échanges .....   | 8         |
| 3.2      | Outils de travail et formation .....                                      | 9         |
| <b>4</b> | <b>ANNEXES .....</b>  | <b>10</b> |
| 4.1      | Tranches d'âge .....  | 10        |
| 4.2      | Hébergement antérieur .....   | 10        |
| 4.3      | Nationalité.....  | 10        |
| 4.4      | Implantation géographique des ménages LT à l'issue de l'intervention..... | 11        |

## **1. PRESENTATION ET EVOLUTION EN 2018**

Nous disposons de cinq logements meublés de type 1 et type 2 sur Lunéville.

### **1.1 Cadre et objectifs de la mission**

Ce dispositif s'inscrit, selon les textes dans le cadre d'une logique d'hébergement d'urgence des ménages en difficultés. Le public accueilli en Logement Transitoire doit être en situation de rupture d'hébergement et sa situation sociale globale doit permettre d'envisager dans un délai raisonnable un projet de relogement autonome. Ce service correspond à une étape dans un parcours d'insertion. Il permet aux ménages pris en charge, de bénéficier d'un accompagnement et d'un hébergement pour une durée de 3 mois renouvelable.

Lors de l'entrée dans les lieux, il est demandé une caution auprès des ménages. Celle-ci permettant la responsabilisation vis-à-vis des locaux mis à disposition, et l'acquisition des réflexes nécessaires en vue d'un relogement traditionnel.

Les ménages accueillis règlent mensuellement une participation financière forfaitaire auprès de l'association. Celle-ci est variable selon la composition familiale. Ce montant forfaitaire, doit permettre aux usagers de constituer une épargne suffisante pour assumer les frais nécessaires en vue du relogement. Le loyer est couvert par l'Allocation de Logement Temporaire (ALT).

La gestion locative quant à elle, est assurée par l'ARS et notamment par le service technique, qui participe ainsi à la réalisation de nos missions (Maintenance technique, bail, loyer, taxes, assurances, branchements divers, chauffage ...).

Le passage en logement transitoire doit constituer un parcours de progression vers l'autonomie du public accueilli :

- Ce dispositif permet d'être une étape de reconstruction avant l'accès à un logement locatif classique aux personnes ayant connu un accident de la vie (absence de logement, rupture familiale ou conjugale, expulsion locative,...).
- Favoriser l'apprentissage des droits et des devoirs du locataire
- Mettre en œuvre l'ensemble des moyens nécessaires en vue de favoriser une insertion durable dans le logement
- Faciliter les conditions d'accès à un logement traditionnel grâce à la dynamique partenariale créée avec les bailleurs publics.

## **1.2 Le public ciblé**

La vocation des Logements Transitoires est d'accueillir des ménages ou personnes seules en rupture d'hébergement et qui ne peuvent accéder rapidement à un logement autonome.

Au regard de la typologie des logements, ce dispositif est à destination des ménages de petite composition : personne isolée, famille monoparentale, couple sans enfants.

La problématique personnelle des résidants ne doit pas être complexe au point qu'elle compromette une gestion responsable de la vie quotidienne, que ce soit au niveau financier, psychologique, ou de relation avec l'environnement social.

La potentialité que les bénéficiaires puissent trouver dans les mois suivant l'admission une réponse adaptée à leur problème, notamment de logement, conditionne l'admissibilité au logement transitoire.

## **1.3 Les modalités d'admission et d'accompagnement**

### **La procédure d'admission**

Une orientation vers le dispositif des logements transitoires doit obligatoirement être étudiée et validée par la Commission SIAO 54 (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation). Cette commission inter-CHRS valide les demandes effectuées par les services prescripteurs, et oriente vers les services concernés. La grande majorité des orientations émanent des SAO et en particulier du SAO de Lunéville.

A l'issue de cette validation, le ménage concerné est reçu lors d'un entretien avec le travailleur social en charge de son accompagnement, et le responsable de service. Cet entretien permet de contractualiser les modalités d'accueil et d'accompagnement.

## **1.4 L'accompagnement**

Le logement transitoire offre des garanties de respect et d'intimité aux occupants. Au delà de l'hébergement dont il bénéficie, chaque ménage bénéficie d'un accompagnement social individualisé. La collaboration des résidants avec le travailleur social dans la démarche d'insertion sociale est capitale et doit optimiser l'issue de la prise en charge.

L'accompagnement social global en logement transitoire est défini comme une action éducative centrée sur la personne, et qui agit sur l'environnement : elle vise son insertion globale dans la société.

Les travailleurs sociaux sont amenés à intervenir dans des domaines très variés auprès des ménages en fonction de leur situation. Ils soutiennent et accompagnent les usagers dans leurs démarches : administratives, sociales, professionnelles et/ou de formation, médicales, judiciaires.

Ce temps d'accueil doit permettre une évolution positive de la situation ; la personne accueillie est actrice de son projet, et notre service à pour but de préparer au mieux sa future autonomie.

A l'issue de l'accompagnement social des ménages, la situation est stabilisée, le ménage est locataire d'un appartement et un relais est fait avec le service social départemental. Dans des cas plus rares, il peut être envisagé une réorientation vers un autre dispositif comme un CHRS collectif si la personne n'est pas prête à se stabiliser en logement autonome.

## **1.5 Le logement transitoire et le partenariat**

Les professionnels travaillent avec l'ensemble des services, administrations publiques et privées, acteurs locaux et départementaux dans le champ médical, administratif, financier, juridique, professionnel... afin de répondre au mieux aux besoins des familles.

Pour l'année 2018, nous pouvons noter des partenariats privilégiés :

- Avec l'OPH : La majorité des relogements se font sur la commune de Lunéville ou l'OPH est l'unique bailleur public. Des rencontres régulières avec le bailleur, permettent de faire le point sur les situations et faire avancer des dossiers.
- Avec la CAF : nos liens privilégiés et rencontres régulières avec l'animateur Caf du territoire permet de débloquent des situations.
- L'année 2018, a permis de poursuivre notre partenariat avec la Mission Locale en particulier avec l'équipe de la garantie jeune.
- « La réussite éducative » est un dispositif communal, mobilisé par l'équipe éducative, pour les enfants pris en charge et qui sont en « petites » difficultés scolaires. Un contrat est établi entre les parents, le dispositif et l'école : aide aux devoirs, sortie médiathèque, activité de loisirs... Ce dispositif est un véritable outil sur lequel les travailleurs sociaux peuvent s'appuyer pour mobiliser les parents sur l'importance de la scolarité de leurs enfants.
- Avec les services du Conseil départemental notamment PMI, SSD, PDALPD, et SESIT : En effet, de l'entrée sur notre dispositif à la sortie et au cours du suivi, les travailleurs sociaux ont des échanges réguliers avec ces services. Des rencontres permettent d'établir des règles d'échanges et de fonctionnements.
- Avec le CMP : un travail de partenariat est établi avec les services de la psychiatrie. En effet, des échanges ont lieu entre les professionnels dans l'intérêt des publics accueillis. Il est possible d'obtenir rapidement un rendez-vous, les travailleurs sociaux accompagnent physiquement les personnes et participent quelque fois à une partie des entretiens.
- CIDFF : encore une fois, ce partenariat est établi et a montré toute son importance : notamment dans le « passage de bras », le soutien juridique, le soutien psychologique et les groupes de paroles.

- L'équipe a tissé des liens privilégiés avec 2 avocates à Lunéville qui se montrent très disponibles et aident à la compréhension des documents et des procédures juridiques.
- La banque de France, est une administration qui est très sollicitée. Au total, l'équipe a monté 12 dossiers de surendettement (LT et sil confondus) avec des dossiers complexes avec des familles qui sont en cours d'acquisition de biens immobiliers ou propriétaires (3).



## 2 DESCRIPTIF DES MENAGES ACCUEILLIS

### 2.1 Typologie des ménages

| Catégorie des ménages         | 2018      |           |          | 2017     |          |          |
|-------------------------------|-----------|-----------|----------|----------|----------|----------|
|                               | ménages   | adultes   | enfants  | ménages  | adultes  | enfants  |
| Hommes isolés                 | 6         | 6         | 0        | 2        | 2        | 0        |
| Femmes isolées                | 1         | 1         | 0        | 1        | 1        | 0        |
| Hommes isolés avec enfants    | 1         | 1         | 3        | 1        | 1        | 3        |
| Femmes isolées avec enfant(s) | 1         | 1         | 1        | 3        | 3        | 5        |
| Couples sans enfant           | 1         | 2         | 0        | 1        | 2        | 0        |
| Couples avec enfant(s)        | 0         | 0         | 0        | 0        | 0        | 0        |
| <b>total ménages</b>          | <b>10</b> | <b>11</b> | <b>4</b> | <b>8</b> | <b>9</b> | <b>8</b> |

Pour l'année 2018, nous avons une augmentation significative du public « hommes isolés » au détriment des femmes isolées avec enfants.

L'activité d'une année à l'autre reste quasiment identique.

### 2.2 Motif de la demande

| Motif de la demande en ménages                        | 2018      | 2017     | 2018        | 2017        |
|---|-----------|----------|-------------|-------------|
| Conflits conjugaux                                    | 4         | 4        | 40%         | 50%         |
| Rupture cohabitation - solidarité familiale - amicale | 4         | 3        | 40%         | 25%         |
| Demandeurs d'asile régularisés                        | 0         | 0        | 0%          | 0%          |
| Problèmes locatifs et d'hébergements                  | 1         | 1        | 10%         | 25%         |
| Autre   | 1         | 0        | 10%         | 0%          |
| <b>total</b>  | <b>10</b> | <b>8</b> | <b>100%</b> | <b>100%</b> |

10 ménages ont été accueillis au cours de l'année 2018 dont :

4 d'entre eux pour le motif de « conflits conjugaux ». Ce dispositif a permis de répondre aux besoins d'éloignement et de mise en sécurité rapide : une des 4 situations était originaire du nord du département. Sur les 4 ménages accueillis, deux d'entre eux étaient des femmes et les 2 autres des hommes.

On note 4 ménages en « rupture de cohabitation » : Ces ménages accueillis ont eu un parcours d'hébergement familial ou chez des tiers voire un parcours d'errance depuis un moment avant d'intégrer notre dispositif.

Enfin, un ménage était en situation d'expulsion du logement dont il était accédant à la propriété.

NB : Pour certaines situations, plusieurs motifs pourraient être à l'origine de la demande. Les ménages cumulent souvent plusieurs problématiques.

## 2.3 Origine de la demande

| Origine de la demande en ménages | 2018      | 2017     | 2018        | 2017        |
|----------------------------------|-----------|----------|-------------|-------------|
| SAO Lunéville                    | 10        | 7        | 100%        | 87%         |
| MDS                              | 0         | 0        | 0%          | 0%          |
| CCAS                             | 0         | 1        | 0%          | 13%         |
| Autre                            | 0         | 0        | 0%          | 0%          |
| <b>total</b>                     | <b>10</b> | <b>8</b> | <b>100%</b> | <b>100%</b> |

Toutes les demandes émanent du SAO. Même pour les rares situations sur lesquels nous sommes sollicités en direct, une évaluation est demandée par l'équipe du SAO en coordination avec le SIAO.

## 2.4 Durée de séjour

| Durée de Séjour sur les personnes sorties en 2018 |           |          |         |
|---|-----------|----------|---------|
| Nbre de journées réalisées                        | personnes | en jours | en mois |
| 3226  | 10        | 322,6    | 10      |

| Durée de Séjour sur les personnes sorties en 2017 |           |          |         |
|---|-----------|----------|---------|
| Nbre de journées réalisées                        | personnes | en jours | en mois |
| 2 410   | 7         | 344      | 11      |

La durée de séjour pour 2018 est de 10 mois, quasiment comme l'année précédente. Sur ce type de dispositif, d'année en année, les durées restent quasiment similaires. Une fois que la situation est stabilisée, un travail avec les bailleurs est indispensable et selon les secteurs demandés le délai d'attribution est variable. Même si sur Lunéville, il est noté un manque de petits logements, les propositions se font dans un délai raisonnable. Quand, la famille souhaite aller sur la métropole de Nancy, les délais sont plus longs.

| Durée de Séjour sur sorties en ménage | 2018      | 2017     | 2016      |
|---------------------------------------|-----------|----------|-----------|
| Moins de 1 mois                       | 0         | 0        | 0         |
| De 1 à 6 mois                         | 2         | 3        | 2         |
| De 6 à 12 mois                        | 4         | 0        | 2         |
| De 12 à 18 mois                       | 4         | 4        | 7         |
| De 18 à 24 mois                       | 0         | 0        | 0         |
| Plus de 24 mois                       | 0         | 0        | 0         |
| <b>Total</b>                          | <b>10</b> | <b>7</b> | <b>11</b> |

Les durées de séjour pour 2018, restent sensiblement les mêmes que les années précédentes.

## 2.5 Réponses apportées

| Orientation des ménages à la sortie | 2018     | 2017     |
|-------------------------------------|----------|----------|
| C.H.R.S./LT/M. RELAIS               | 1        | 1        |
| Logement                            | 2        | 2        |
| Accueil en famille ou amis          | 1        | 0        |
| Autre                               | 1        | 0        |
| Inconnu                             | 0        | 0        |
| <b>total</b>                        | <b>5</b> | <b>3</b> |
| Encore suivis au 31/12/18           | 5        | 5        |

Sur les 10 ménages accueillis en 2018, 5 sont sortis du dispositif et 5 sont encore pris en charge.

- 1 des 5 ménages a dû être réorienté sur un dispositif CHRS, pour des raisons de différents de voisinage. De plus, la situation relevait d'avantage d'une prise en charge CHRS.
- 2 ménages sont sortis en logement dans le parc public sur le lunévillois.
- 1 ménage a été accueilli par sa famille dans le sud de la France : entrée sur notre dispositif pour motif de violences conjugales, le ménage a souhaité s'éloigner pour sa sécurité.
- Un monsieur est décédé dans un de nos logements.

| Orientation des personnes à la sortie | 2018      | 2017     |
|---------------------------------------|-----------|----------|
| C.H.R.S./LT/M. RELAIS                 | 2         | 3        |
| Logement                              | 5         | 4        |
| Accueil en famille ou amis            | 2         | 0        |
| Autre                                 | 1         | 0        |
| Inconnue                              | 0         | 0        |
| <b>total</b>                          | <b>10</b> | <b>7</b> |
| Encore suivis au 31/12/18             | 5         | 5        |

## 3 PERSPECTIVES ET AXES DE TRAVAIL POUR 2019

Ce dispositif s'inscrit dans une logique de réponses aux besoins du territoire et offre un outil d'accueil et de suivi pertinent, au sein même de notre structure ARS-Lunévillois, en coordination avec les autres services (SAO, SIL, AVDL) et le SIAO54.

### 3.1 Partenariat et échanges

Les situations des ménages accueillis sont quelque fois complexes et revêtent des champs de compétences très précis comme le droit des étrangers par exemple. Les logements transitoires n'échappent pas à la complexité des situations et les connaissances à développer sont aussi étendues que la diversité des suivis. Pour autant, des professionnels de l'ARS ont des connaissances et

compétences certaines en la matière et pourraient participer à un échange de savoirs et de connaissances. Ces échanges permettraient également une meilleure connaissance des missions et du cadre d'intervention de chacun des services. Nous allons déterminer des domaines à approfondir et favoriser ces échanges en interne à l'association.

### **3.2 Outils de travail et formation**

Il conviendra :

- de reprendre les procédures et les outils de travail existants : les valider, les actualiser, les faire évoluer
- Favoriser la formation pour les professionnels de terrain
- pour l'accueil de stagiaire : travailler un outil d'accueil

## 4 ANNEXES

### 4.1 Tranches d'âge

| Tranches d'âge            | 2018      | 2017      |
|---------------------------|-----------|-----------|
| 00 à 02 ans               | 1         | 1         |
| 03 à 17 ans               | 3         | 7         |
| <i>sous total mineurs</i> | <i>4</i>  | <i>8</i>  |
| 18 à 24 ans               | 2         | 5         |
| 25 à 35 ans               | 1         | 0         |
| 36 à 45 ans               | 2         | 3         |
| 46 à 59 ans               | 6         | 1         |
| <i>sous total adultes</i> | <i>11</i> | <i>9</i>  |
| <b>total</b>              | <b>15</b> | <b>17</b> |

### 4.2 Hébergement antérieur

| Hébergement antérieur des ménages | 2018      | 2017     |
|-----------------------------------|-----------|----------|
| CHRS ou assimilé                  | 0         | 0        |
| Hôtel / Foyer logement            | 9         | 5        |
| Logement personnel                | 1         | 2        |
| Famille, amis                     | 0         | 1        |
| Squat, rue                        | 0         | 0        |
| <b>total</b>                      | <b>10</b> | <b>8</b> |

### 4.3 Nationalité

| Nationalités    | 2018      | 2017      |
|-----------------|-----------|-----------|
| Française       | 12        | 12        |
| CEE             | 0         | 0         |
| Afrique du Nord | 3         | 2         |
| Afrique noire   | 0         | 0         |
| Europe de l'Est | 0         | 3         |
| Antilles        | 0         | 0         |
| <b>total</b>    | <b>15</b> | <b>17</b> |

#### 4.4 Implantation géographique des ménages LT à l'issue de l'intervention

| Implantation géographique à la sortie | 2018     | 2017     | 2016      |
|---------------------------------------|----------|----------|-----------|
| Nancy et Couronne                     | 0        | 0        | 9         |
| Lunévillois                           | 3        | 7        | 2         |
| Val de Lorraine                       | 0        | 0        | 0         |
| Terres de Lorraine                    | 0        | 0        | 0         |
| Autres départements                   | 1        | 0        | 0         |
| Inconnue (décès)                      | 1        | 0        | 0         |
| <b>total</b>                          | <b>4</b> | <b>7</b> | <b>11</b> |

